

# **Campagne de printemps - Demande de bourse nationale de lycée année scolaire 2022-23**

mercredi 1er juin 2022, par [V.Planche](#)

## **Campagne de printemps des bourses lycée 2022-23**

La campagne de printemps des bourses lycée 2022-23 se déroule du 30 mai 2022 jusqu'au 6 juillet 2022 inclus.

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez consulter le barème (voir PJ) ou utiliser le simulateur en vous connectant à l'adresse :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Sont concernés par cette campagne :

- les élèves de collège qui accèderont au lycée à la rentrée.
- les élèves scolarisés en lycée, non boursiers à ce jour.

**Les élèves déjà boursiers de lycée ne doivent en aucun cas constituer un dossier de demande de bourse.**

Deux modes de dépôt de demande de bourse sont proposés aux familles, en ligne ou sous format papier.

### **1/ Demande de bourse de lycée en ligne : du 30 mai au 6 juillet 2022**

- les familles peuvent faire une demande en ligne en renseignant leur identifiant fiscal en se connectant à Scolarité services : <https://teleservices.education.gouv.fr/>
- un accusé de réception peut être téléchargé ou imprimé et sera envoyé par courriel.

### **2/ Demande de bourse de lycée format papier : du 30 mai au 6 juillet 2022**

- Les familles peuvent télécharger le formulaire (voir PJ) ou le retirer auprès du secrétariat élèves collège pour les collégiens et lycée pour les lycéens.
- Le formulaire doit être renseigné, signé et retourné au secrétariat élèves accompagné d'un document mentionnant le n° fiscal du demandeur (avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus, déclaration de revenus pré-remplie, avis d'imposition).
- un accusé de réception sera communiqué aux parents demandeurs.

Pour toutes les demandes, les ressources prises en compte pour l'attribution des bourses sont les revenus de l'année 2021.

Une deuxième campagne sera organisée à la rentrée scolaire en septembre jusqu'au 20 octobre 2022 en version papier et également en ligne.